

[Challenge Inclusion : appel à projets](#) [1]

Le Challenge Inclusion a pour mission de mettre en avant et de récompenser des porteurs de projets qui, à leur échelle, œuvrent pour rendre la société plus inclusive. Il s'adresse à toutes les personnes ayant développé une initiative au sein d'une entreprise, ainsi qu'aux associations et entrepreneurs. Les projets soumis doivent viser à lutter contre l'exclusion, qu'elle soit liée au handicap, à l'état de santé, à la maladie, à la précarité, aux origines, à l'âge, à l'orientation sexuelle, au genre ou à l'apparence physique. Une plateforme dédiée, « Challenge Inclusion », accueille toutes les étapes de l'opération, de l'appel à projets au vote du public jusqu'à la révélation des lauréats. L'ouverture de l'appel à projets débute le 25 septembre 2023.

Pour l'édition 2023, le jury décernera trois prix distincts. Tout d'abord le prix association qui récompensera une association à travers sa mission en faveur de l'inclusion. Le lauréat recevra une dotation de 20 000€. Ensuite, le prix entrepreneur. Cette fois, c'est un chef d'entreprise qui sera mis en avant pour avoir monté un projet innovant qui facilite, alerte, fait bouger les lignes autour d'une problématique en lien avec l'inclusion. Là encore, le gagnant se verra attribuer un chèque de 20 000€. Enfin le dernier prix est le prix « Initiative en entreprise » : c'est le prix coup de cœur, il bénéficiera d'une mise en avant sur « Mon Entreprise Inclusive », le site d'APICIL qui vise à « faire bouger les lignes » en matière d'inclusion au sein des organisations.

[En savoir plus \(handirect.fr\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/challenge-inclusion-appel-%C3%A0-projets>

[2] <https://handirect.fr/apicil-lance-son-3eme-appel-a-projets-du-challenge-inclusion/>